

# Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur les plans et  
les priorités de 1998-1999



Approuvé par

A handwritten signature in black ink, reading "Lucienne Robillard". The signature is fluid and cursive, written over a horizontal line.

L'honorable Lucienne Robillard  
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration



# Table des matières

<b>Section I : Messages</b> .....	<b>.2</b>
A. Message de la Ministre .....	.2
B. Déclaration de la direction — Rapport sur les plans et les priorités de 1998–1999 .....	.3
<b>Section II : Vue d'ensemble du Ministère</b> .....	<b>.4</b>
A. Mandat, rôles, responsabilités et structure organisationnelle .....	.4
B. Objectif et mission .....	.4
C. Plan de dépenses .....	.6
<b>Section III : Plans, priorités et stratégies</b> .....	<b>.7</b>
A. Résumé des plans, des priorités et des stratégies clés .....	.7
B. Détail du programme, selon le secteur d'activité .....	.10
<b>Section IV : Renseignements supplémentaires</b> .....	<b>.24</b>
<b>Index par sujets</b> .....	<b>.34</b>

# Section I : Messages

## A. Message de la Ministre

Je suis heureuse de présenter au Parlement et au public canadien le *Rapport sur les plans et les priorités* de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour la période couvrant les années 1998–1999 à 2000–2001.

Au cours de la dernière année, CIC s'est employé à parfaire les plans et les priorités décrits à la partie III du Budget principal des dépenses du Ministère pour la période de 1997–1998 à 1999–2000. Le présent *Rapport sur les plans et les priorités* est le premier que CIC fait paraître. Il donne des précisions sur les orientations exposées dans la partie III du Budget, en décrivant les objectifs que le Ministère s'est donnés pour les trois années à venir. Il fait partie du processus continu de planification, d'établissement de priorités et de mesure du rendement que CIC met en œuvre de façon à maintenir sa capacité de s'acquitter de ses engagements à l'égard des Canadiens et des Canadiennes.

La parution du Rapport sur les plans et les priorités arrive à un moment important de l'histoire de CIC. En novembre 1996, j'ai mis sur pied le Groupe consultatif sur la révision de la législation, formé de trois conseillers indépendants, en lui confiant le mandat d'examiner la législation sur l'immigration. Le 6 janvier 1998, le Groupe consultatif a rendu publics son rapport et ses recommandations touchant les mécanismes d'immigration et de détermination du statut de réfugié. Les consultations sur le rapport se termineront au printemps de 1998. Les recommandations du Groupe consultatif et les opinions exprimées lors des consultations ultérieures contribueront à orienter l'élaboration de la nouvelle législation prévue ainsi que de la politique et du programme de CIC à l'aube du nouveau millénaire.

Le programme de CIC contribue à promouvoir le bien-être économique et social du Canada et à

assurer la sécurité de la population canadienne. Le Ministère maintient la tradition humanitaire du Canada qui consiste à assurer la protection des réfugiés en sol canadien et à réinstaller des réfugiés depuis l'étranger. Les activités de CIC dans les domaines de l'établissement et de la citoyenneté aident les nouveaux arrivants à s'intégrer à la société canadienne. CIC travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organismes non gouvernementaux et des partenaires internationaux, sans oublier le secteur privé.

En 1998, CIC prévoit admettre 200 000 à 225 000 nouveaux résidents au Canada, soit plus précisément 175 900 à 192 700 immigrants et 24 100 à 32 300 réfugiés. Cela représente 5 000 nouveaux arrivants de plus que les objectifs de 1997. Cette légère augmentation est le fait de la politique souple adoptée par le Canada en matière d'immigration et de l'attrait qu'exerce notre économie en croissance.

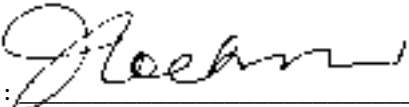
L'immigration joue un rôle important pour ce qui est de préparer le Canada à relever les défis et à saisir les possibilités qu'apporte l'économie basée sur les connaissances, tout en garantissant aux travailleurs canadiens qualifiés un accès privilégié aux emplois. Elle favorise l'atteinte d'objectifs sociaux de grande portée, dont le resserrement des liens familiaux et communautaires, en permettant la réunion de proches parents avec leurs répondants au Canada. L'immigration représente la moitié de l'augmentation totale de la population; elle continuera de jouer un rôle non négligeable dans l'édification d'un Canada plus fort à l'aube du prochain millénaire.

## **B. Déclaration de la direction — Rapport sur les plans et les priorités de 1998–1999**

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 1998–1999* (RPP) de Citoyenneté et Immigration Canada.

À ma connaissance, les renseignements qu'il contient :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats clés escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;

Signature : 

Nom : Janice Cochrane

Titre : Sous-ministre

- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

# Section II : Vue d'ensemble du Ministère

## A. Mandat, rôles, responsabilités et structure organisationnelle

### Mandat

L'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit que le Parlement du Canada et les législatures provinciales exercent, de concert, le pouvoir de faire des lois en matière d'immigration, tout en précisant que les lois fédérales priment les lois provinciales en cas d'incompatibilité. Le paragraphe 91(25) de cette même loi confère au Parlement du Canada des pouvoirs exclusifs en ce qui concerne la législation sur la naturalisation et les aubains.

Le 23 juin 1994, le Parlement a créé le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (*Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*) et a investi le ministre des pouvoirs, devoirs et fonctions se rattachant à toutes les questions relatives à la citoyenneté et à l'immigration qui relèvent de sa compétence. Citoyenneté et Immigration Canada est responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration*, de même que des règlements découlant de ces lois, ce qui inclut le *Règlement sur la citoyenneté*, 1993, le *Règlement sur les droits exigibles — Loi sur l'immigration et le Règlement sur l'immigration*, 1978.

### Rôles et responsabilités

Citoyenneté et Immigration Canada établit la politique d'immigration, gère les niveaux d'immigration et, avec d'autres ministères et organismes fédéraux, facilite et contrôle l'admission des immigrants, des réfugiés et des visiteurs au Canada. En collaboration avec d'autres ordres de gouvernement ainsi qu'avec des organismes non gouvernementaux et intergouvernementaux, CIC aide les nouveaux

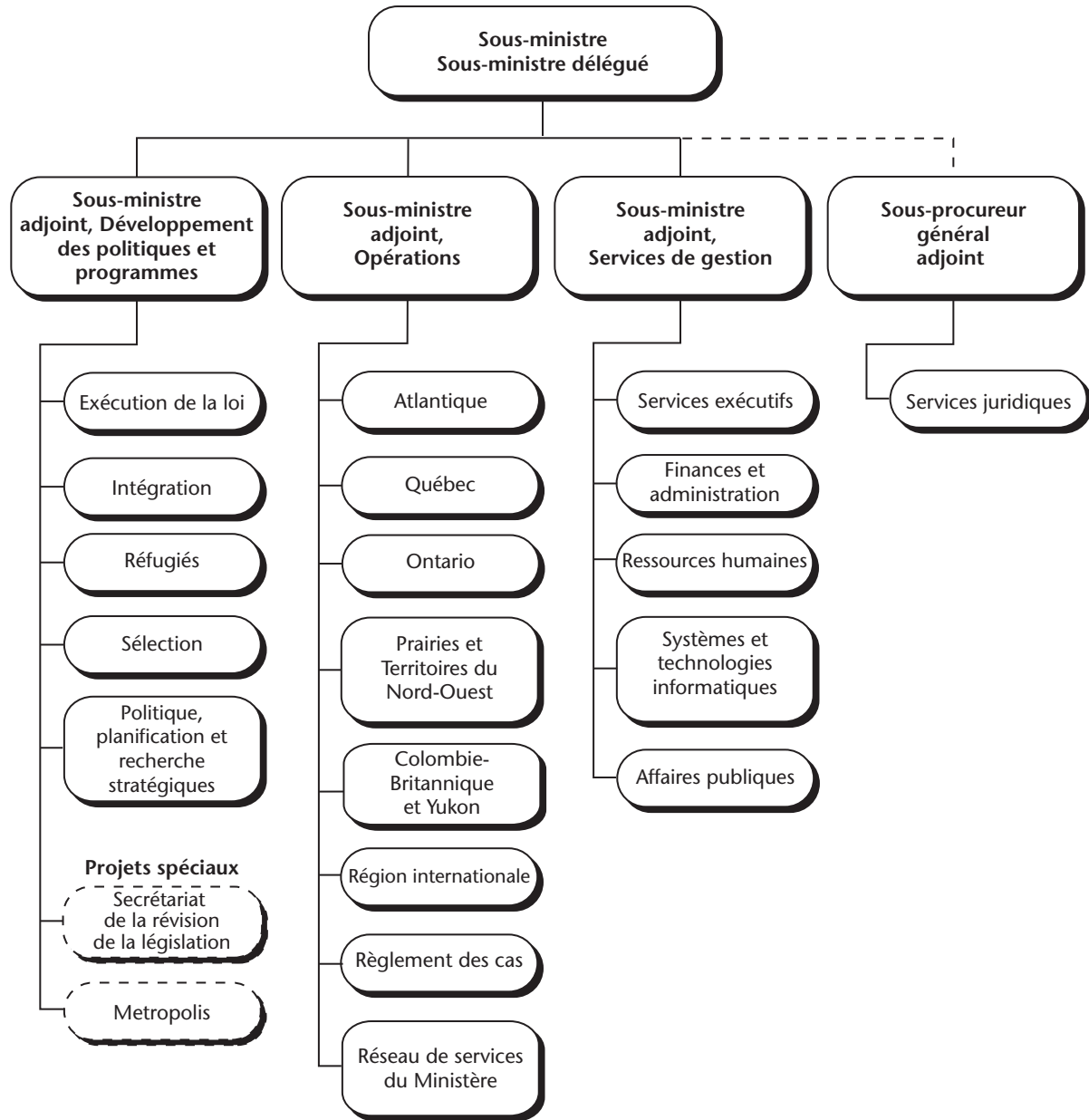
arrivants à s'établir et à s'adapter au Canada. Il appuie la mission humanitaire du Canada et ses engagements internationaux connexes en gérant la politique et le programme du gouvernement à l'égard des réfugiés et en établissant leur cadre. CIC protège la santé et la sécurité des Canadiens en soumettant tous les immigrants et certains visiteurs à des examens médicaux, et il assure la sécurité de la société canadienne en repérant et en renvoyant les personnes qui n'ont pas le droit d'entrer ou de demeurer au Canada.

CIC établit la politique de citoyenneté, y compris les critères en matière d'admissibilité et de connaissances, attribue la citoyenneté canadienne et fournit aux Canadiens des preuves de citoyenneté. Il aide les nouveaux arrivants et les organismes ethnoculturels à comprendre la signification de la citoyenneté canadienne et fait également valoir la citoyenneté comme symbole et expression des droits et des responsabilités des membres de la collectivité canadienne.

## B. Objectif et mission

L'objectif du programme de citoyenneté et d'immigration est de faire en sorte que les mouvements de personnes à destination du Canada et l'attribution de la citoyenneté protègent la santé et la sécurité des Canadiens ainsi que leurs intérêts sociaux et économiques et que l'on gère les politiques et les programmes relatifs à la citoyenneté et à l'immigration, en tenant compte des besoins et des moyens du Canada ainsi que de ses responsabilités et de ses engagements sur le plan international.

# Organigramme de CIC



La mission de Citoyenneté et Immigration Canada consiste à édifier un Canada plus fort, ce qui signifie :

- tirer le meilleur profit possible des mouvements de personnes à l'échelle mondiale;
- protéger les réfugiés au Canada et à l'étranger;
- définir l'appartenance à la société canadienne;
- gérer l'accès au Canada.

## C. Plan de dépenses

### Programme de citoyenneté et d'immigration (en millions de dollars)

	<b>Prévision des dépenses 1997-1998*</b>	<b>Dépenses prévues 1998-1999</b>	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>
Dépenses brutes liées au programme	655,5	645,8	648,7	648,2
Moins : Recettes affectées au Trésor	(363,7)	(364,6)	(364,6)	(364,6)
Plus : Coût des services fournis par d'autres ministères	151,9	155,5	155,5	155,5
<b>Coût net du programme</b>	<b>443,7</b>	<b>436,7</b>	<b>439,6</b>	<b>439,1</b>

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues pour la fin de l'exercice courant.



# Section III : Plans, priorités et stratégies

## A. Résumé des plans, des priorités et des stratégies clés

Le 6 janvier 1998, le Groupe consultatif sur la révision de la législation a fait paraître son rapport intitulé *Au-delà des chiffres – L’immigration de demain au Canada*. Fruit de vastes consultations auprès du public et des intervenants, le rapport contient 172 recommandations concernant des modifications à apporter à la politique et à la législation sur l’immigration, la citoyenneté et la détermination du statut de réfugié. La Ministre a entrepris des consultations publiques poussées sur les

recommandations du Groupe consultatif. Le Ministère étudiera les résultats des consultations et procédera à une analyse détaillée du rapport dans le cadre de l’élaboration de la législation. Du fait de son ampleur, l’initiative d’élaboration de la politique que nécessitera la refonte complète du cadre législatif de CIC mobilisera une part importante des ressources du Ministère. Toutefois, CIC continuera de s’acquitter de son mandat conformément aux engagements pris au regard du rendement qui étaient énoncés dans le *Rapport annuel au Parlement du Président du Conseil du Trésor pour 1997*.

**Citoyenneté et Immigration Canada dispose d’un budget de 645,8 M\$**

### CIC entend assurer aux Canadiens :

- Des avantages sociaux et économiques maximaux procurés par le mouvement des personnes à l’échelle de la planète.

### Les stratégies de CIC se traduisent par :

- le respect des niveaux d’immigration prévus;
- la réunion de familles d’immigrants parrainés par des Canadiens;
- la sélection des gens d’affaires, y compris des investisseurs;
- la sélection d’immigrants capables de s’adapter au marché canadien du travail;
- la présence au Canada de visiteurs, d’étudiants étrangers et de travailleurs temporaires stimulant la demande de biens et de services;

**CIC entend assurer aux Canadiens :**

- Une protection accrue offerte aux réfugiés et aux autres personnes ayant besoin d'être réinstallées.
- Une adaptation et un établissement plus faciles des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne.
- La gestion de l'accès au Canada en appliquant, en matière d'exécution de la loi, une stratégie juste et efficace.

**Les stratégies de CIC se traduisent par :**

- l'atteinte des objectifs fixés en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement ou parrainés par le secteur privé;
- la négociation d'ententes-cadres entre le gouvernement du Canada et des organismes du secteur privé en vue de la réinstallation de réfugiés au Canada;
- l'influence exercée par le Canada sur des initiatives internationales visant à protéger les réfugiés;
- l'existence de rapports efficaces et efficients entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et Citoyenneté et Immigration Canada;
- l'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne;
- les progrès réalisés dans l'adoption de dispositions visant à améliorer la prestation des services d'établissement;
- l'acceptation de la participation à part entière à la société canadienne pour les résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté canadienne;
- la promotion et la compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration;
- les activités du Ministère contribuant à la protection et à la sécurité de la société canadienne;
- l'interception des personnes cherchant à entrer au Canada sans être munies des documents voulus;
- l'identification et, si nécessaire, la détention des contrevenants à la Loi sur l'immigration;
- le renvoi des personnes non admissibles, surtout de celles qui présentent une menace pour la société canadienne.

Le tableau qui suit résume les principales initiatives courantes de CIC en matière de législation et de réglementation ainsi que les initiatives prévues. Alors que plusieurs de ces initiatives font partie des travaux usuels du

Ministère, il est possible qu'elles soient modifiées, ou encore intégrées à des propositions plus importantes de réforme de la loi au cours de l'année 1998–1999.

Lois et règlements	Résultats escomptés
<p><b>Lois et règlements sur l'immigration, la citoyenneté et la détermination du statut de réfugié :</b> On élaborera de nouveaux cadres législatifs et réglementaires en tenant compte des recommandations contenues dans le rapport du Groupe consultatif sur la révision de la législation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois et règlements simples, transparents et efficaces.</li> <li>• Rentabilité, efficacité et uniformité dans les processus de prise de décision et la prestation des programmes.</li> </ul>
<p><b>Règlement sur l'immigration, 1978 — Programme d'immigration des investisseurs :</b> Les dispositions réglementaires régissant le Programme d'immigration des investisseurs doivent être modifiées de façon à accroître l'intégrité du programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des fraudes et des abus à l'égard du programme.</li> <li>• Meilleur équilibre dans la concurrence que se livrent les provinces pour attirer des investissements.</li> </ul>
<p><b>Règlement sur les catégories précisées pour des motifs d'ordre humanitaire :</b> Il faut mettre à jour la liste des pays sources et reporter la date d'expiration du Règlement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse suffisamment rapide et opportune du Canada aux besoins les plus pressants dans les situations qui sont à l'origine de mouvements de réfugiés sur la scène internationale.</li> </ul>
<p><b>Règlement sur la citoyenneté, 1993 :</b> Il faudra peut-être modifier le règlement qui régit le traitement des demandes de citoyenneté pour soutenir une réduction continue des coûts et un accroissement de son efficacité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre plus efficace et meilleure rentabilité.</li> </ul>
<p><b>Règlement sur l'immigration, 1978 — Nouveaux critères de sélection pour les immigrants de la composante économique :</b> Il faudra peut-être modifier les dispositions réglementaires qui régissent la sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires immigrants pour assurer une sélection plus efficace des immigrants de la composante économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection d'immigrants plus autonomes, mieux en mesure de contribuer à l'économie canadienne et moins susceptibles de recourir à l'aide sociale.</li> </ul>
<p><b>Règlement sur l'immigration, 1978 — Exigences applicables aux étudiants :</b> Il faudra peut-être modifier les dispositions réglementaires qui régissent l'admission des étudiants de façon à simplifier le traitement des dossiers et à éliminer certaines incohérences dans l'évaluation des étudiants à la charge de travailleurs étrangers qui se trouvent temporairement au Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une simplification de l'administration permettra d'accélérer le traitement des dossiers.</li> <li>• Processus administratifs plus simples et plus transparents.</li> </ul>

## B. Détail du programme, selon le secteur d'activité

### Dépenses prévues pour le programme, selon le secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Maximiser les avantages des migrations internationales	73,1	81,7	78,9	78,9
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	85,6	81,3	81,2	81,2
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	299,0	296,3	299,2	299,2
Gérer l'accès au Canada	101,0	98,0	94,9	94,9
Fournir des services de gestion	96,8	88,5	94,5	94,0
<b>Total des dépenses prévues</b>	<b>655,5</b>	<b>645,8</b>	<b>648,7</b>	<b>648,2</b>

- Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues pour la fin de l'exercice courant.

### Maximiser les avantages des migrations internationales

#### Objectif

L'objectif du secteur d'activité chargé de maximiser les avantages des migrations internationales est de tirer le plus grand profit possible, sur les plans social et économique, du mouvement des personnes à l'échelle de la planète.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes pour la sélection des immigrants et l'évaluation des visiteurs;
- recommande à la Ministre le nombre prévu d'immigrants qui seront admis au Canada annuellement;
- évalue les qualités des personnes qui désirent s'établir de façon permanente au Canada, à la lumière des critères s'appliquant aux immigrants;
- évalue les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires éventuels à la lumière de critères pertinents;

- évalue le risque que les immigrants, les visiteurs, les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers éventuels présentent pour la santé des Canadiens et la durabilité du système canadien de santé.

#### Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Les facteurs suivants influent sur le secteur d'activité :

- changements observés dans les tendances liées aux migrations internationales;
- attentes accrues des clients;
- recours accru aux services de conseils;
- modifications dans l'économie canadienne.

L'élaboration de la politique en matière de sélection suppose la tenue de vastes consultations au sein de CIC et auprès d'autres ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et des organismes non gouvernementaux qui défendent les intérêts de différents intervenants tels que le milieu des affaires, le monde de l'enseignement et le milieu juridique. L'élaboration des lois et règlements est un

processus dynamique durant lequel il faut respecter un juste équilibre entre les préoccupations exprimées lors des consultations et les besoins du gouvernement, de nos clients et de la population canadienne dans son ensemble.

Pour assurer le maintien de son réseau mondial de mise en œuvre, CIC doit entretenir des rapports avec des gouvernements étrangers et collaborer étroitement avec d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada, notamment le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Santé Canada et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Une récente réorganisation du Ministère a eu une incidence sur le mécanisme de prestation des services, tant dans les bureaux à l'étranger que dans les Centres d'Immigration Canada et les Centres de traitement des demandes au Canada. Les progrès technologiques attendus ont pris plus de temps que prévu à se concrétiser et des initiatives essentielles liées au passage à l'an 2000 ont nécessité l'utilisation de ressources qui auraient autrement été consacrées à des activités de développement. Les modifications de la législation constituent une priorité dans le contexte du développement des systèmes et le secteur d'activité a proposé plusieurs projets.

## **Plans et stratégies clés**

### *Plan d'immigration*

Le plan d'immigration de 1998 prévoit une légère augmentation globale de 5 000 nouveaux arrivants par rapport au plan de 1997, ce qui porte la fourchette visée de 200 000 à 225 000 immigrants. Dans l'élaboration des plans d'immigration, on tiendra désormais compte de la capacité d'absorption du Canada ainsi que des avantages économiques et sociaux découlant de l'admission d'immigrants et de visiteurs hautement spécialisés et qualifiés.

### *Programme d'immigration des investisseurs*

On prévoit qu'en 1998 il sera proposé d'instaurer un nouveau Programme d'immigration des investisseurs dans le but d'améliorer le fonctionnement du programme et d'en accroître les avantages pour l'économie

canadienne. La publication préalable de l'ébauche de règlement, en 1997, n'a pas suscité l'appui escompté des provinces. En poursuivant les discussions avec ces dernières, on a toutefois réussi à élaborer un modèle de rechange possible. On tiendra des consultations avec les provinces, les intervenants et d'autres ministères et organismes fédéraux afin de favoriser un consensus. Au besoin, le programme provisoire actuel sera prolongé.

### *Sélection des immigrants de la composante économique*

On proposera de nouveaux critères pour la sélection des immigrants de la composante économique (c.-à-d. les travailleurs qualifiés, les entrepreneurs, les gens d'affaires investisseurs et les travailleurs autonomes), qui favoriseront l'admission de personnes en mesure de s'adapter au marché canadien du travail. L'élaboration de la politique devrait être terminée d'ici l'automne de 1998.

### *Parrainage de membres de la catégorie des parents*

Pour que le public continue d'appuyer l'immigration de membres de la catégorie des parents, il est de la plus grande importance que les répondants s'acquittent de leur obligations de parrainage et qu'ils subviennent aux besoins essentiels de leurs parents. On entretiendra des liens avec les provinces afin de s'assurer que les répondants qui manquent à leur engagement seront identifiés et amenés à assumer leurs responsabilités. En outre, dans certains cas particuliers, on pourra tenter des poursuites au civil pour faire respecter les engagements de parrainage.

### *Non-admissibilité pour des raisons d'ordre médical – fardeau excessif*

Afin de poursuivre les efforts visant à éviter que les services sociaux et les services de santé du Canada ne portent de fardeau excessif, CIC continuera à chercher à préciser davantage les critères relatifs à la non-admissibilité pour des raisons d'ordre médical, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

## *Consultants en immigration*

On consulte actuellement les intervenants et les provinces sur une stratégie globale visant à protéger le public contre les consultants peu scrupuleux tout en garantissant aux clients de CIC un accès aux services des représentants de leur choix dans leurs rapports avec le Ministère.

## *Considérations d'ordre humanitaire*

CIC procède actuellement à un examen détaillé des lignes directrices touchant l'acceptation des demandes de résidence permanente présentées au Canada. Normalement, les demandes d'immigration doivent être faites dans le pays d'origine de l'immigrant. La décision d'accepter une demande déposée au Canada se fonde sur des considérations humanitaires. Les lignes directrices ont pour objet de garantir que l'on agira avec équité et uniformité au moment de prendre en compte ces considérations.

## **Résultats escomptés**

- Atteindre les niveaux d'immigration visés (200 000 à 225 000 nouveaux arrivants au Canada).
- Effectuer des recherches et tenir des consultations en vue d'élaborer le plan de 1999 pour les immigrants et les réfugiés, plan qui doit être déposé à la Chambre des communes le 1er novembre 1998. Pour atteindre ce résultat, le secteur d'activité :
  - continuera d'élaborer de nouveaux critères de sélection qui favoriseront l'admission d'immigrants hautement qualifiés et en mesure de s'intégrer rapidement et avec succès à la société canadienne;
  - continuera de travailler avec les provinces à élaborer un nouveau Programme d'immigration des investisseurs;
  - maintiendra les obligations liées au parrainage et fera en sorte qu'elles soient respectées;

- s'emploiera à préciser davantage les critères de la non-admissibilité pour des raisons d'ordre médical.

---

## **Maintenir la tradition humanitaire du Canada**

### **Objectif**

L'objectif du secteur d'activité chargé de maintenir la tradition humanitaire du Canada est de protéger les réfugiés et les personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire.

Ce secteur d'activité :

- assure un leadership international pour ce qui est de trouver des solutions durables aux problèmes liés aux réfugiés, notamment au moyen du rapatriement volontaire, de l'intégration locale, de la réinstallation dans un autre pays, ou de l'adoption d'approches régionales à l'égard du partage des responsabilités;
- élabore et met en œuvre des politiques et des programmes de nature à aider le Canada à respecter ses engagements ainsi que ses obligations en matière de protection, sur les plans tant national qu'international;
- sélectionne à l'étranger des réfugiés parrainés par le gouvernement et le secteur privé, conformément aux niveaux présentés annuellement au Parlement;
- offre des services de santé essentiels et des services d'urgence aux revendicateurs du statut de réfugié et aux réfugiés au sens de la Convention qui sont dans le besoin et qui ne sont pas couverts par un régime provincial d'assurance-maladie (Programme fédéral de santé intérimaire);
- offre une aide financière aux réfugiés dont la demande de réinstallation a été acceptée dans le cadre du Programme de prêts aux immigrants et du Programme d'aide à la réinstallation;

- aide la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) à prendre des décisions éclairées, en temps opportun, ce qui suppose de lui fournir, relativement aux problèmes liés aux réfugiés, de l'information sur des cas et des pays en particulier, dans le cadre d'un protocole d'entente conclu entre le Ministère et la Commission.

## **Facteurs externes influant sur le secteur d'activité**

À l'exemple de la majorité des autres pays industrialisés, le Canada a adhéré à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 qui s'y rattache. Aux termes de cette convention, nous avons le devoir de protéger les personnes qui revendiquent et se voient reconnaître le statut de réfugié au Canada. À ce devoir est associé le défi consistant à s'assurer que le système canadien de détermination du statut de réfugié protège les réfugiés de bonne foi, sans faire l'objet d'abus de la part de personnes qui revendiquent le statut de réfugié comme moyen de migrer dans un autre pays.

Le Canada réinstalle quantité de réfugiés à partir de l'étranger depuis de nombreuses années. Toutefois, même si l'on compte encore des millions de personnes déplacées dans le monde, le nombre de réfugiés considérés par les Nations Unies comme ayant besoin d'être réinstallés dans un pays étranger a diminué considérablement. CIC devra se livrer à un examen minutieux des critères et des processus qu'appliquent les agents des visas à l'étranger.

Pour être en mesure d'adopter des approches cohérentes en matière de migrations internationales, CIC doit établir des liens de partenariat avec divers intervenants, c'est-à-dire d'autres ministères et organismes fédéraux, la CISR, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les organismes des Nations Unies de même que des organismes non gouvernementaux nationaux et internationaux. Une politique cohérente en matière de migrations internationales doit :

- être axée sur les causes profondes des migrations involontaires;
- veiller à ce que des mesures humanitaires soient prises au profit des personnes forcées de fuir leur pays;
- favoriser la création de conditions propices à des migrations volontaires.

Dans les discussions qui se tiennent au niveau international sur les questions liées aux réfugiés, l'attention se porte actuellement sur les liens entre la législation sur la protection des réfugiés et la législation sur les droits de la personne, ce qui influera sur les initiatives canadiennes à l'égard des réfugiés et permettra à CIC de participer plus activement à la défense des droits de la personne à l'échelle internationale.

## **Plans et stratégies clés**

### *Conception de la politique et du programme*

Analyser les recommandations contenues dans le rapport du vérificateur général du Canada sur la détermination du statut de réfugié et préparer une réponse opérationnelle.

### *Modèle de mise en œuvre opérationnelle pour la sélection et la réinstallation des réfugiés depuis l'étranger*

Face aux préoccupations exprimées relativement au manque d'uniformité dans l'application des critères d'admissibilité et de sélection, à la mise en œuvre des programmes, aux partenariats, à la formation et au triage sécuritaire, CIC élaborera un plan d'action visant à maximiser l'efficacité des ressources consacrées à la réinstallation de réfugiés depuis l'étranger. Dans le contexte d'une initiative connexe, on mettra au point un cadre en vue d'échanges réguliers d'information entre les Régions, les organismes non gouvernementaux et les bureaux à l'étranger.

### *Programme d'aide à la réinstallation*

Il est notamment ressorti des récentes consultations sur la prestation des services d'établissement aux nouveaux immigrants que

CIC doit conserver son rôle dans l'administration du soutien du revenu et des services essentiels à fournir sur-le-champ à certains réfugiés et à certains membres de groupes qui ont besoin d'une aide humanitaire et que l'on réinstalle à partir de l'étranger. En 1998-1999, le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) remplacera graduellement le Programme d'aide à l'adaptation (PAA). Dans le cadre du PAR, les fonctions et les responsabilités de CIC en ce domaine permettront d'assurer que les clients bénéficient de services de transition par l'entremise des partenaires chargés de la mise en œuvre.

### *Réinstallation depuis l'étranger*

Pour 1998, CIC atteindra l'objectif fixé qui est de 7 300 réfugiés pris en charge par le gouvernement. On y arrivera grâce à une collaboration plus étroite avec les provinces et les organismes non gouvernementaux dans le traitement des cas des personnes éprouvant des besoins particuliers, et avec les organismes nationaux et internationaux pour ce qui est des questions liées à la sélection des réfugiés et à leur réinstallation. On mettra en place un nouveau Système de suivi des cas grâce auquel l'arrivée des réfugiés se fera à un rythme plus régulier.

### *Protection internationale des réfugiés*

En participant plus activement aux discussions bilatérales et multilatérales sur les questions relatives aux réfugiés, CIC influera de façon marquée sur la politique et les pratiques internationales à l'égard des réfugiés. Les mesures visant à aider le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés contribueront à ce que l'on prévienne les situations à l'origine de mouvements de réfugiés et à ce qu'on y réagisse rapidement et avec fermeté. La participation à des événements internationaux tels que les réunions des groupes de travail de l'Union européenne alimentera les discussions au Canada en ce qui concerne notre système de détermination du statut de réfugié.

### *Catégories précisées pour des motifs d'ordre humanitaire et Catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité (CRCCSPI)*

CIC élaborera des cadres pour l'évaluation de ces catégories de réfugiés créées l'an dernier afin de garantir l'atteinte des objectifs. On clarifiera les critères et les formalités de sélection applicables aux catégories de personnes éprouvant des besoins particuliers (comme les femmes en détresse et les mineurs non accompagnés), et on offrira une meilleure formation aux agents des visas afin d'aider au règlement immédiat des cas de protection.

### *Sensibilisation et promotion*

En collaboration avec des fournisseurs de services, y compris des organismes non gouvernementaux, CIC préparera des modules de formation et d'autres documents d'information à l'intention du public portant sur le programme de parrainage par le secteur privé, les obligations des répondants, les besoins des réfugiés et les services à la disposition de ces derniers. En faisant la promotion du parrainage par le secteur privé, CIC encouragera des personnes et des groupes à participer à l'établissement des réfugiés et des personnes admises au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire.

### *Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)*

Pour donner suite aux recommandations du vérificateur général, CIC améliorera ses méthodes de partage de renseignements avec la CISR, tel qu'il a été convenu aux termes d'un protocole d'entente que CIC et la CISR ont signé en août 1997. Dans le cadre de cette initiative, on met actuellement sur pied de nouveaux groupes de travail comptant des représentants de certaines provinces dont les membres discutent des problèmes liés aux réfugiés et échangent des renseignements.



## Programmes de prêts

CIC procédera à un examen des formules de prêts actuellement offertes en vue de déterminer s'il y a lieu de remanier les programmes de prêts afin de mieux répondre aux besoins des réfugiés.

## Résultats escomptés

CIC traitera les demandes d'admission au Canada de 7 300 réfugiés pris en charge par le gouvernement et de 2 800 à 4 000 réfugiés parrainés par le secteur privé, conformément à l'objectif fixé dans le Plan de 1998 pour les immigrants et les réfugiés. Pour arriver à ce résultat, le secteur d'activité :

- élaborera un plan d'action visant à maximiser l'efficacité des ressources consacrées à la réinstallation de réfugiés depuis l'étranger;
- mettra en œuvre un PAR remanié;
- examinera et suivra la mise en œuvre des catégories précisées pour des motifs d'ordre humanitaire.

---

## Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants

### Objectif

L'objectif du secteur d'activité chargé de promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants est de définir l'appartenance à la société canadienne, de valoriser le rôle de la citoyenneté canadienne et de soutenir l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes qui assurent la promotion de l'intégration et de la citoyenneté;
- offre une aide de base aux nouveaux arrivants dès leur entrée au Canada;

- s'assure que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des immigrants auxquels il accorde la résidence permanente;
- informe les futurs nouveaux Canadiens des droits et des responsabilités rattachés à la citoyenneté canadienne;
- promeut la valeur de la citoyenneté canadienne auprès des nouveaux arrivants;
- applique et interprète la *Loi sur la citoyenneté*.

## Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Ce secteur d'activité est fortement influencé par les relations entretenues avec les partenaires, les intervenants et les nouveaux arrivants au Canada. Les nouveaux arrivants bénéficient des initiatives du secteur d'activité à partir du moment où ils sont sélectionnés à l'étranger jusqu'à ce qu'ils obtiennent la citoyenneté canadienne. CIC tire profit d'ententes conclues avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère de la Justice, le ministre du Solliciteur général du Canada (qui inclut la GRC et le SCRS), le ministère du Patrimoine canadien et le gouverneur général du Canada. En outre, le secteur d'activité travaille en collaboration avec les provinces, les commissions et les conseils scolaires, le milieu de l'enseignement de l'anglais langue seconde, des groupes affiliés à l'organisme Teachers of English as a Second Language (TESL) – Canada, des organismes de services aux immigrants, des fournisseurs de services, des universités et le secteur privé.

La tâche première de ce secteur d'activité consiste à s'assurer que les immigrants reçoivent l'information voulue au sujet de la citoyenneté et du Canada et bénéficient de services d'établissement tels que l'orientation, les cours de langue et le counselling, services qui sont fournis par des organismes non gouvernementaux et des organismes du secteur privé financés par CIC. Le secteur d'activité est responsable de la prestation efficace et efficiente des services de citoyenneté.

En outre, le secteur d'activité participe à la négociation d'ententes en matière d'établissement avec toutes les provinces ainsi qu'à la détermination et à la concrétisation du rôle que le gouvernement fédéral assumera en matière d'établissement à l'issue des négociations. Il y a eu des négociations et/ou des discussions avec toutes les provinces.

## **Plans et stratégies clés : citoyenneté**

### *Modifications apportées au Règlement sur la citoyenneté*

On examinera s'il y a lieu d'apporter des modifications au *Règlement sur la citoyenneté* de façon à contribuer à la mise en œuvre plus efficiente du programme et à la réduction des coûts.

### *Assurance de la qualité*

On a mis en place un Programme national d'assurance de la qualité qui vise à uniformiser et améliorer la prise de décisions internes ainsi qu'à garantir que les clients fournissent au Ministère des renseignements dignes de foi. En 1998–1999, CIC continuera d'améliorer le Programme national d'assurance de la qualité en y associant une structure de rapport.

## **Plans et stratégies clés : établissement**

### *Renouvellement de l'Établissement*

Le renouvellement de l'Établissement est une initiative qui vise à conclure de nouvelles ententes de partenariat aux fins de la gestion et de la prestation des services d'établissement au profit des nouveaux arrivants. À la suite des deux rondes de négociations tenues en 1995–1996 et 1996–1997, on a élaboré un cadre relatif à une nouvelle approche pour la prestation des services d'établissement et d'intégration. Conformément à ce cadre, CIC a entrepris une réorganisation des responsabilités en matière d'établissement de façon à permettre aux provinces et aux territoires d'administrer les fonds et les services fédéraux

d'établissement selon leurs propres besoins. Déjà engagées, les discussions et les négociations avec les provinces et les territoires se poursuivront en 1998–1999.

### *Rôle résiduel du gouvernement fédéral après le renouvellement de l'Établissement*

Conformément aux propositions d'ententes avec les provinces en matière d'établissement, le gouvernement fédéral continuera de jouer un rôle en ce domaine, notamment en ce qui concerne le soutien du revenu et les services essentiels dispensés sur-le-champ aux réfugiés parrainés par le gouvernement et aux membres des groupes admis pour des motifs d'ordre humanitaire (pour plus de précisions, voir la partie sur l'aide à la réinstallation, à la page 14). En outre, on réalisera des activités en matière d'établissement, essentiellement dans les domaines indiqués ci-après.

#### ■ Carrefour d'information national sur l'établissement

Tel qu'il a été proposé dans le cadre stratégique publié par CIC en 1994 sous le titre *Vers le XXI<sup>e</sup> siècle*, le carrefour d'information national sur l'établissement prendra la forme d'une interface électronique d'échange de renseignements entre les parties concernées par les questions d'établissement, ce qui inclut les gouvernements fédéral et provinciaux, les organismes fournisseurs de services et les immigrants. Le Carrefour d'information fournira des renseignements notamment sur les pratiques en matière d'établissement, les services d'établissement dans les autres pays, l'emploi et les ressources. Il répondra à des questions, soumettra des résultats de recherche et organisera des discussions. On a accompli, en 1997–1998, des travaux préliminaires de développement de contenu axés sur la définition des besoins des utilisateurs. La mise en œuvre est censée débuter en 1998–1999.

### ■ Niveaux de compétence linguistique canadiens

Le milieu de l'enseignement de l'anglais langue seconde et les provinces appuient l'initiative liée aux Niveaux de compétence linguistique canadiens. En 1998–1999, CIC fournira du soutien à un organisme administratif indépendant sans but lucratif de création récente, appelé Centre canadien des niveaux de compétence linguistique. En collaboration avec ce dernier, CIC continuera à élaborer des instruments d'évaluation à l'appui de ses activités d'intégration.

### ■ Indicateurs d'intégration

Au cours de 1998–1999 sera amorcée une collaboration multilatérale avec les intervenants, y compris les provinces, en vue d'établir des indicateurs communs d'intégration, par exemple la capacité de communiquer dans l'une des langues officielles du Canada. L'objectif de cette initiative est de contribuer à l'élaboration des futures politiques et à la présentation de rapports sur les résultats obtenus.

### ■ Points d'entrée

On maintiendra dans l'avenir une présence fédérale dans les aéroports internationaux de Toronto et de Vancouver, de façon à bien accueillir les nouveaux immigrants (aux termes de l'Accord Canada-Québec, la responsabilité des services d'accueil aux points d'entrée incombe à la province de Québec). Au maintien de cette présence s'ajoutera l'élaboration d'une trousse d'information.

### ■ Services d'orientation à l'étranger

Les consultations sur le renouvellement de l'Établissement et l'évaluation du programme de Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) mis en œuvre à l'étranger ont fait ressortir la nécessité d'offrir une meilleure orientation sur la vie au Canada aux candidats à l'immigration qui se trouvent à l'étranger. En 1998–1999, les cours de langue seront complétés par des séances d'orientation culturelle.

## Résultats escomptés

- Élaboration d'indicateurs d'intégration en vue d'assurer un établissement efficace des nouveaux arrivants et de contribuer à l'élaboration des futurs programmes et politiques.
- Amélioration de la norme de service actuelle de 12 mois pour le traitement des demandes de citoyenneté.
- Ententes avec les provinces sur le renouvellement de l'Établissement.
- Comparaison des données sur les demandes de citoyenneté possibles et réelles, en visant à maintenir à environ 82 p. 100 le taux d'obtention de la citoyenneté.

---

## Gérer l'accès au Canada

### Objectif

L'objectif du secteur d'activité chargé de gérer l'accès au Canada est de préserver l'intégrité des programmes canadiens touchant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés ainsi que d'assurer la protection, la sécurité et le bien-être des Canadiens.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes pour empêcher que l'on abuse des programmes du Canada pour ce qui est de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés, et assure la protection des Canadiens ainsi que la sécurité du Canada;
- contribue à la gestion des mouvements migratoires et des déplacements internationaux en luttant contre les migrations clandestines, y compris le trafic des personnes, tout en facilitant le mouvement des voyageurs légitimes;

- admet au Canada les personnes qui respectent les dispositions de la *Loi sur l'immigration* et du *Règlement sur l'immigration* tout en refusant l'admission aux personnes qui ne respectent pas ces dispositions, y compris les criminels et les terroristes;
- détecte les cas où l'on recourt abusivement aux programmes concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés;
- gère les cas soumis à la CISR, à la Cour fédérale et à d'autres tribunaux;
- détient les personnes qui représentent un risque grave pour les Canadiens ou qui refusent de comparaître aux fins de poursuites judiciaires en matière d'immigration;
- renvoie les personnes n'ayant pas légalement le droit de demeurer au Canada.

### **Facteurs externes influant sur le secteur d'activité**

Le Canada demeure, à l'échelle mondiale, une destination privilégiée pour les migrants potentiels. Les Canadiens appuient toujours une immigration gérée dans l'intérêt du Canada. Cependant, ils ne veulent pas qu'on abuse de cette ouverture de la société canadienne sur le monde. Pour CIC, le défi consiste à prendre des mesures rapidement à l'endroit des personnes soupçonnées d'avoir commis des actes susceptibles de miner la confiance de la population canadienne à l'égard de la législation sur l'immigration, cela tout en respectant les droits juridiques des personnes concernées.

## **Plans et stratégies clés**

### *Renvois*

Est considéré comme une priorité le renvoi expéditif du Canada de toutes les personnes tombant sous le coup d'une mesure de renvoi, et plus particulièrement des criminels et des demandeurs du statut de réfugié déboutés. Dans l'année à venir, on accroîtra le nombre de renvois au moyen d'initiatives telles que le fusionnement de la fonction investigation avec la fonction renvois, la collecte de renseignements au Canada et à l'étranger ainsi que des échanges de renseignements avec nos partenaires, cela en vue d'obtenir une meilleure coopération des pays réputés pour leur lenteur à délivrer des documents de voyage à leurs ressortissants.

### *Stratégie internationale en matière d'exécution de la loi*

Pour contribuer à la lutte contre la criminalité, les menaces à la sécurité et le phénomène croissant des mouvements migratoires clandestins à l'échelle mondiale, CIC s'emploiera à élaborer une stratégie internationale en matière d'exécution de la loi. On cherchera à resserrer la collaboration entre les pays concernés au moyen d'ententes de partenariat avec des organismes des secteurs public et privé, d'une coordination des activités de contrôle de l'immigration ainsi que de l'échange de renseignements sur les menaces à la sécurité, les tendances en matière de migrations clandestines et les activités et mouvements des criminels. On cherche particulièrement à en arriver à de meilleures ententes avec les États-Unis et le Royaume-Uni.

### *Réaménagement des points d'entrée*

En 1998–1999, CIC déploiera des efforts pour réaménager les points d'entrée du Canada conformément à la stratégie internationale d'exécution de la loi et commencera à mettre à l'essai de nouvelles méthodes pour améliorer le service. En 1997–1998, un groupe de travail national chargé de l'amélioration du service aux points d'entrée a cerné trois éléments du programme d'exécution de la loi qui feront

l'objet d'une étude détaillée en 1998–1999, soit le processus d'interrogatoire, la détermination du statut de réfugié et l'équilibre optimal à atteindre entre le contrôle et la facilitation.

### *Vision relative à la frontière*

En 1998–1999, CIC élaborera un cadre stratégique aux fins des discussions que le Ministère tiendra, au sujet de la frontière canado-américaine, avec le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis et le Département d'État. Le cadre stratégique mettra l'accent sur un certain nombre de domaines où une collaboration serait possible, y compris des activités de contrôle à l'étranger, des échanges de renseignements, l'élaboration de technologies compatibles en vue de renforcer les frontières externes et la convergence en matière de visas (coordination de l'examen des visas à l'étranger). À plus long terme, ces discussions auront pour but de dégager une vision décennale concernant la frontière canado-américaine dans un contexte régional, cela en vue d'établir un équilibre entre, d'une part, une approche fondée sur l'ouverture et la facilitation à l'égard de la longue frontière terrestre non protégée qui sépare les deux pays et, d'autre part, la nécessité de resserrer les contrôles à l'étranger et aux aéroports internationaux.

### *Renforcement de la stratégie du Canada à l'égard des crimes de guerre*

CIC continuera de recourir à la législation et aux mécanismes administratifs actuels pour détecter et renvoyer les criminels de guerre et les personnes qui ont commis des crimes contre l'humanité. CIC poursuivra sa collaboration avec le ministère de la Justice pour élaborer un plan d'action global intégré.

### *Projets de réglementation*

En 1998–1999, le secteur d'activité pourra proposer de modifier la liste des pays dont les ressortissants ont besoin d'un visa pour entrer au Canada à titre de visiteurs, selon ce qu'imposeront les changements observés dans la situation au Canada et à l'étranger.

## **Résultats escomptés**

- Concevoir un cadre pour l'évaluation de l'incidence et de la valeur des politiques et des programmes actuels et à venir. La mise en œuvre aura lieu dans les deux années suivantes. L'objectif consiste à trouver des moyens innovateurs afin de réduire le plus possible les risques d'abus.
- Donner suite aux recommandations qui découlent du projet de Réaménagement des points d'entrée et qui consistent à mettre l'accent, dans l'utilisation des ressources de ces points d'entrée, sur l'examen et le traitement des cas des personnes qui pourraient ne pas être admissibles au Canada ou représenter une menace pour le pays.
- Déterminer le niveau actuel de respect des conditions imposées au moment de l'admission, en analysant les cas de personnes qui ont été admises au Canada et qui ont ensuite fait l'objet de mesures d'exécution de la loi. À partir de l'information ainsi recueillie, fixer des objectifs quant aux améliorations à apporter dans les deux années suivantes, cela en vue de réduire le niveau des activités d'exécution de la loi requises après l'admission.
- Étudier des dispositions visant à encourager le respect volontaire des mesures de renvoi, y compris un recours accru aux cautionnements en espèces dans les cas où une personne qui se trouve sous le coup d'une mesure de renvoi est remise en liberté, et à la confiscation des garanties de bonne exécution en cas de non-respect.
- Fixer des objectifs en matière d'interception pour les bureaux à l'étranger situés au dernier point d'embarquement avant l'arrivée au Canada afin de réduire le nombre de passagers non munis des documents requis.

- Élaborer de meilleures méthodes pour le triage sécuritaire et la vérification des antécédents criminels de tous les demandeurs de visas, en examinant des rapports sur des personnes qui sont entrées au Canada en enfreignant la *Loi sur l'immigration*. L'objectif consiste à améliorer l'interception des personnes non admissibles avant leur arrivée au point d'entrée tout en augmentant le nombre de personnes non admissibles qui se verront refuser l'admission sans avoir fait l'objet d'un triage préalable (dispense du visa de visiteur) par le Ministère.
- Fixer des objectifs en matière de renvoi en vue d'accroître le nombre de personnes qui seront effectivement renvoyées au cours de chacune des trois années à venir.
- gère, coordonne et maintient l'infrastructure des technologies de l'information afin de faciliter la prise de décisions, la mesure du rendement et l'amélioration de la prestation des services;
- effectue des recherches sur des questions liées à la citoyenneté et à l'immigration, et en diffuse les résultats;
- coordonne l'élaboration d'une politique de citoyenneté et d'immigration et positionne le Ministère au sein du programme socio-économique du gouvernement;
- conçoit et diffuse de l'information sur les objectifs, les politiques, les programmes et les activités de CIC;
- influence l'environnement opérationnel du programme pour en favoriser le succès, notamment en encourageant la participation des nouveaux arrivants à la société canadienne;
- répond aux demandes de renseignements sur les cas et aux autres demandes d'information;
- coordonne les relations du Ministère avec les gouvernements provinciaux, les organismes non gouvernementaux, les organisations internationales et d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

## Fournir des services de gestion

### Objectifs

Les objectifs du secteur d'activité chargé d'offrir des services de gestion sont de favoriser l'efficacité de l'organisation et d'aider le Ministère à s'adapter à un environnement en mutation, cela en gérant les ressources, les connaissances et les partenariats.

Ce secteur d'activité :

- coordonne les processus de planification et d'examen de CIC;
- gère la façon dont les deniers publics sont dépensés et utilisés;
- développe et supervise les activités de recouvrement des coûts et de production de recettes;
- offre des services administratifs et financiers ainsi que des services en matière de personnel au Ministère; il offre également une orientation fonctionnelle aux directeurs généraux des secteurs d'activité et de l'exécution des programmes;

### Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Dans la conception de la structure de CIC, on a tenu compte de la complexité et du caractère permanent des questions liées à la citoyenneté et à l'immigration en encourageant et en mettant à profit les liens entre les diverses activités du Ministère.

CIC s'occupe de questions de politique qui ont de vastes ramifications. De ce fait, le Ministère adopte une approche stratégique qui l'amène à établir des liens de partenariat avec d'autres ministères et organismes du gouvernement, d'autres ordres de gouvernement, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé. En outre, les activités de CIC doivent être soutenues par des recherches visant à éclairer l'élaboration des politiques et

à clarifier les effets possibles des politiques et des programmes.

Au cours des trois années à venir, de façon à combler les besoins fonctionnels essentiels tout en réduisant les risques et les coûts, CIC s'attachera à améliorer sa technologie de l'information plutôt qu'à la remplacer. La prestation des services informatiques pourra être entravée si la demande de personnel qualifié dans le secteur privé continue de croître et que des employés quittent le Ministère. Les préparatifs liés au passage à l'an 2000 constitueront un facteur important; l'essentiel des ressources de CIC dans le domaine informatique sera consacré à cette tâche. Enfin, si les ministères partenaires, et plus particulièrement le MAÉCI et Développement des ressources humaines Canada, apportent des modifications importantes à leur technologie de l'information, CIC se verra dans l'obligation de s'y adapter.

## **Plans et stratégies clés**

### *Politique stratégique*

Le rapport du Groupe consultatif sur la révision de la législation traite de la modernisation de la législation canadienne en matière de citoyenneté et d'immigration. Les recommandations qu'il contient et les constatations qui découleront des consultations à ce sujet détermineront les projets de législation et les priorités de CIC jusqu'au début du prochain millénaire. CIC abordera les questions en jeu suivant une approche horizontale en établissant de solides liens de partenariat avec d'autres ministères et organismes du gouvernement, d'autres ordres de gouvernement, des partenaires internationaux et le secteur privé en ce qui concerne les politiques mises en œuvre à l'appui des objectifs sociaux et économiques et celles qui concernent les réfugiés, l'intégration des nouveaux arrivants et la protection de la société canadienne.

### *La Relève*

En 1998–1999, le Ministère mettra en application et continuera d'améliorer son plan de ressources humaines, dans le contexte de

l'initiative pangouvernementale visant à renouveler la fonction publique. Il tiendra compte en cela des résultats d'un sondage sur la santé de l'organisation qui a été mené récemment auprès de tous les employés. Notre plan englobe à la fois des initiatives pour l'ensemble du Ministère et des initiatives locales, axées chaque fois sur la revitalisation de l'effectif de CIC. Ce plan vise tout particulièrement à aider les employés à mettre en pratique, dans leur milieu de travail complexe et changeant, les valeurs professionnelles et les normes éthiques auxquelles les membres de la fonction publique sont censés adhérer.

### *Système national de règlement des cas*

Afin de combler des besoins essentiels en matière de suivi dans le cadre du programme d'exécution de la loi, CIC mettra en œuvre un système provisoire de règlement des cas d'exécution de la loi qui avait été élaboré à l'intention du Centre d'exécution de la loi du Grand Toronto. En guise de solution permettant de combler à plus long terme à la fois les besoins du programme d'exécution de la loi et ceux du Programme relatif aux criminels de guerre, CIC mettra au point le Système national de règlement des cas, qui fournira une base de données nationale centralisée accessible à partir de tous les bureaux au Canada. On prévoit, dans une première phase, que le Système entrera en fonction dans trois grands centres d'exécution de la loi au cours du premier semestre de 1999. Le Système deviendra fonctionnel dans les autres bureaux au cours du semestre suivant. Le nouveau Système national de règlement des cas remplacera le système provisoire de Toronto.

### *Passage à l'an 2000*

L'essentiel des ressources en informatique sera consacré aux modifications à apporter aux applications et à l'infrastructure du Ministère en vue du passage à l'an 2000. Feront exception les ressources associées aux opérations de base et aux activités de développement qui s'imposent à la suite de l'adoption de nouveaux textes de loi et pour appuyer les priorités du programme. Au nombre de ces derniers figurent la mise en place du Système national de règlement des cas et le recours au dossier-

client unique sur une plus grande échelle, deux nouveaux outils qui seront utilisés par le personnel de CIC dans les différentes régions du monde.

### *Relations fédérales-provinciales-territoriales*

CIC va chercher à renforcer sa collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en ce qui a trait aux questions d'immigration. Le Ministère continuera de collaborer activement avec le Québec et poursuivra les discussions sur les questions liées à l'Accord Canada-Québec. La négociation d'ententes de coopération avec les instances qui se sont montrées intéressées à en conclure suivra son cours. On mettra à profit en cela les progrès importants qui ont été réalisés au cours de la dernière année dans les négociations avec la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

### *Recherche et examen*

Le Canada continuera de diriger le projet Metropolis. Il s'agit d'une expérience innovatrice prenant la forme d'un partenariat entre milieux de recherche en politique et de recherche externe et qui vise à stimuler la recherche multidisciplinaire concernant les effets des migrations internationales sur les centres urbains. Le Ministère élaborera un plan de recherche stratégique pluriannuel qui permettra de définir avec plus de précision les priorités de CIC en matière de politique stratégique. Les activités d'examen mettront l'accent sur l'élaboration de cadres d'évaluation aux fins de toutes les nouvelles initiatives en matière de politiques, des vérifications de l'intégrité des programmes et des examens faisant suite à la réalisation d'initiatives débouchant sur des changements d'envergure.

### *Télécentre*

Les trois postes régionaux du Télécentre continueront d'offrir un haut niveau d'accessibilité aux clients et s'emploieront à réaliser intégralement la stabilité des opérations et à améliorer la qualité du traitement des appels.

### *Projet de gestion des deniers publics*

CIC va élargir le champ de ses ententes avec ses partenaires du secteur privé qui perçoivent des droits en son nom. En 1998–1999, après une évaluation du projet-pilote en cours de réalisation à Mississauga, on amorcera la réalisation du Projet de gestion des deniers publics (GDP) aux centres de traitement des demandes de Vegreville et de Sydney. Ce projet permettra de simplifier le processus de traitement des demandes étant donné que le personnel de CIC n'aura plus à recevoir les droits exigibles au titre des demandes ou à les comptabiliser et à les déposer, ni à faire les calculs de rapprochement.

### *Projet-pilote de prestation des services par mise en commun de locaux avec le Bureau des passeports du Canada*

CIC et le Bureau des passeports du Canada réaliseront un projet-pilote visant à améliorer la prestation des services par la mise en commun d'installations. Ce projet permettra d'évaluer les possibilités qui s'offrent au titre de l'amélioration de la rentabilité et de la prestation des services, de l'accroissement des échanges de renseignements et de l'amélioration de la coopération entre ministères.

### *Norme générale de classification*

En 1998–1999, CIC commencera à appliquer la Norme générale de classification (NGC) qui vise l'ensemble du gouvernement. Il s'agit d'un nouveau système de classification des emplois qui s'applique à tous les employés et qui deviendra entièrement fonctionnel le 1<sup>er</sup> avril 1999. Les principales activités consisteront en une évaluation et une révision de toutes les descriptions de travail.



## Résultats escomptés

- Maintenant que le Groupe consultatif sur la révision de la législation a fait paraître son rapport, CIC attribuera un haut niveau de priorité à l'évaluation des recommandations et aux préparatifs en vue d'une réforme de la législation et de la politique de l'immigration, afin que ces dernières répondent aux besoins de la société canadienne.
- Mise en œuvre de solutions plus efficaces et moins coûteuses dans le domaine de l'informatique de façon à combler les besoins fonctionnels et essentiels du Ministère ainsi qu'à réduire au minimum les effets du passage à l'an 2000.
- Meilleur service à la clientèle grâce à l'efficacité du Télécentre, à la simplification du processus de demande et à la coopération interministérielle.
- Amélioration des liens de partenariat et meilleures relations de travail avec les autres ministères et organismes du gouvernement, les autres ordres de gouvernement et les organismes du secteur privé.
- Investissement continu dans la formation des employés de CIC de même que dans le contrôle du respect des stratégies liées aux initiatives du gouvernement fédéral et dans leur élaboration.

# Section IV : Renseignements supplémentaires

**Tableau 1 : Plan des niveaux d'immigration**

	<b>1998 annoncé</b>	<b>1997 Projection*</b>	<b>1997 Plan</b>	<b>1996 réel</b>	<b>1995 réel</b>
<b>IMMIGRANTS</b>					
<b>Catégorie des parents</b>					
Conjoints, fiancé(e)s et enfants	35 200 - 38 300	39 500	35 000 - 40 000	43 615	44 110
Parents et grands-parents	18 300 - 20 000	21 200	23 400 - 26 200	24 550	33 114
<b>Total - Catégorie des parents</b>	<b>53 500 - 58 300</b>	<b>60 700</b>	<b>58 400 - 66 200</b>	<b>68 165</b>	<b>77 224</b>
<b>Composante économique</b>					
Travailleurs qualifiés	96 600 - 106 600	103 000	82 000 - 90 000	97 623	81 451
Gens d'affaires immigrants	19 300 - 21 300	22 300	20 000 - 23 000	22 387	19 453
<b>Total - Composante économique</b>	<b>115 900 - 127 900</b>	<b>125 300</b>	<b>102 000 - 113 000</b>	<b>120 010</b>	<b>100 904</b>
<b>Autres</b>	<b>6 500</b>	<b>6 400</b>	<b>8 500</b>	<b>8 823</b>	<b>6 217</b>
<b>TOTAL IMMIGRANTS</b>	<b>175 900 - 192 700</b>	<b>192 400</b>	<b>168 900 - 187 700</b>	<b>196 998</b>	<b>184 345</b>
<b>RÉFUGIÉS</b>					
Pris en charge par le gouvernement	7 300**	7 300	7 300	7 846	8 191
Parrainés par le secteur privé	2 800 - 4 000**	2 800	2 800 - 4 000	3 073	3 251
Réfugiés obtenant le droit d'établissement au Canada et personnes à charge à l'étranger	12 000 - 18 000 2 000 - 3 000	9 500 3 000	14 000 - 18 000 2 000 - 3 000	13 842 3 554	13 778 2 535
<b>TOTAL RÉFUGIÉS</b>	<b>24 100 - 32 300</b>	<b>22 600</b>	<b>26 100 - 32 300</b>	<b>28 315</b>	<b>27 755</b>
<b>TOTAL IMMIGRANTS ET RÉFUGIÉS</b>	<b>200 000 - 225 000</b>	<b>215 000</b>	<b>195 000 - 220 000</b>	<b>225 313</b>	<b>212 100</b>

\* Des chiffres définitifs seront disponibles au printemps de 1998-1999.

\*\* Inclut les catégories précisées pour des motifs d'ordre humanitaire.

## Définitions des catégories d'immigrants

**Conjoints, fiancé(e)s et enfants :** Conjoint, fiancé ou fiancée et enfants à charge parrainés par un résident permanent ou un citoyen canadien âgé d'au moins 19 ans.

**Parents et grands-parents :** Parrainés par un enfant âgé d'au moins 19 ans qui est résident permanent ou citoyen canadien.

**Travailleurs qualifiés :** Immigrants dont les caractéristiques correspondent aux besoins du marché canadien du travail, ainsi que leur conjoint et leurs enfants.

**Gens d'affaires :** Entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes qui contribueront de façon importante à l'économie canadienne en créant ou en achetant une entreprise ou encore en investissant dans une entreprise ou un commerce au Canada, ainsi que leur conjoint et leurs enfants.

**Autres :** Membres de la catégorie des aides familiaux résidants, de la catégorie des immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée et de la catégorie des demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada, candidats d'une province ou d'un territoire et personnes accueillies pour des motifs humanitaires.

**Réfugiés pris en charge par le gouvernement :** Personnes sélectionnées en vue de leur réinstallation en qualité de réfugiés au sens de la Convention en vertu de la *Loi sur l'immigration* ou membres d'une catégorie déclarée admissible selon le paragraphe 6(3) de la Loi, qui recevront l'aide du gouvernement fédéral aux fins de leur établissement.

**Réfugiés parrainés par le secteur privé :** Réfugiés et membres d'une catégorie désignée qui reçoivent de l'aide de source privée.

**Réfugiés obtenant le droit d'établissement au Canada :** Personnes à qui la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a reconnu, au Canada, le statut de réfugié au sens de la Convention et qui ont obtenu la résidence permanente.

**Personnes à charge à l'étranger :** Personnes, vivant à l'étranger, qui sont à la charge d'un réfugié au sens de la Convention qui demande son établissement au Canada. Leur demande de résidence permanente est examinée en même temps que celle du demandeur principal se trouvant au Canada.

**Tableau 2 : Autorisations de dépenser  
Besoins financiers, selon la catégorie d'autorisation**

<b>Crédit (en milliers de dollars)</b>	<b>1998-1999 Budget principal</b>	<b>1997-1998 Budget principal</b>
<b>Programme de citoyenneté et d'immigration</b>		
1 Dépenses de fonctionnement	291 654	284 353
5 Dépenses en capital	5 000	7 500
10 Subventions et contributions	315 135	256 235
(S) Traitement et indemnité d'automobile	49	49
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 001	27 032
<b>Total des besoins financiers</b>	<b>645 839</b>	<b>575 169</b>

**Tableau 3: Besoins en ressources, 1998-1999, selon le secteur d'activité et l'élément de l'organisation (en millions de dollars)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Développement des politiques et programmes</b>		<b>Services de gestion</b>	<b>Totaux</b>
		<b>Opérations</b>		
Maximiser les avantages des migrations internationales	4,1	73,3	4,3	81,7
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	50,9	30,4	—	81,3
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	271,8	22,0	2,5	296,3
Gérer l'accès au Canada	3,8	89,2	5,0	98,0
Fournir des services de gestion	5,7	23,4	59,4	88,5
<b>Totaux</b>	<b>336,3</b>	<b>238,3</b>	<b>71,2</b>	<b>645,8</b>

**Tableau 4 : Équivalents temps plein (ETP) planifiés, selon le secteur d'activité**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Prévision 1997-1998</b>	<b>Plan 1998-1999</b>	<b>Plan 1999-2000</b>	<b>Plan 2000-2001</b>
Maximiser les avantages des migrations internationales	1 102	1 216	1 216	1 216
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	155	108	108	108
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	365	418	418	418
Gérer l'accès au Canada	1 287	1 167	1 167	1 167
Fournir des services de gestion	862	906	906	906
<b>Total des ETP</b>	<b>3 771</b>	<b>3 815</b>	<b>3 815</b>	<b>3 815</b>

**Tableau 5 : Détail des besoins planifiés en ETP**

Échelle de salaires (\$)	Prévision 1997-1998	Plan 1998-1999	Plan 1999-2000	Plan 2000-2001
<30 000	757	757	757	757
30 000-40 000	1 144	1 188	1 188	1 188
40 000-50 000	1 425	1 425	1 425	1 425
50 000-60 000	173	173	173	173
60 000-70 000	181	181	181	181
70 000-80 000	33	33	33	33
>80 000	58	58	58	58
<b>Total des ETP</b>	<b>3 771</b>	<b>3 815</b>	<b>3 815</b>	<b>3 815</b>

**Tableau 6 : Dépenses en capital prévues, selon le secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 1997-1998*	Plan des dépenses 1998-1999	Plan des dépenses 1999-2000	Plan des dépenses 2000-2001
Fournir des services de gestion	7,5	5,0	10,0	10,0
<b>Total des dépenses en capital prévues</b>	<b>7,5</b>	<b>5,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses pour la fin de l'exercice courant.

27

**Tableau 7 : Projets d'immobilisations (en millions de dollars)\***

	Estimation actuelle du coût total	Prévision des dépenses au 31 mars 1998	Plan des dépenses 1998-1999	Besoins des années futures
Modernisation des systèmes de CIC**	89,6	74,2	15,4	—
<b>Total (Projets d'immobilisations)</b>	<b>89,6</b>	<b>74,2</b>	<b>15,4</b>	<b>—</b>

\* Ce tableau comprend toutes les ressources de fonctionnement et de capital.

\*\* Les projets antérieurs de développement de systèmes ont été amalgamés dans le cadre du projet de modernisation des systèmes de CIC; celui-ci sera exécuté grâce à de nouveaux investissements permettant de moderniser les systèmes d'information du Ministère. Les définitions renvoient aux catégories et aux niveaux d'approbation qui s'appliquent aux projets d'immobilisations : (Estimation fondée — Approbation effective du projet et Approbation du Conseil du Trésor).

**Tableau 8 : Sommaire des dépenses prévues, selon l'article courant  
(en millions de dollars)**

<b>Article courant</b>	<b>Prévision des dépenses 1997-1998*</b>	<b>Plan des dépenses 1998-1999</b>	<b>Plan des dépenses 1999-2000</b>	<b>Plan des dépenses 2000-2001</b>
<b>Personnel</b>				
Traitements et salaires	159,1	162,0	161,9	161,9
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27,0	34,0	34,0	34,0
<b>Total partiel — Personnel</b>	<b>186,1</b>	<b>196,0</b>	<b>195,9</b>	<b>195,9</b>
<b>Biens et services</b>				
Transport et communications	30,3	29,6	29,5	29,5
Information	9,0	5,7	5,7	5,7
Services professionnels et spéciaux	84,3	71,7	71,4	70,9
Locations	2,6	3,0	3,0	3,0
Services de réparation et d'entretien	2,8	3,3	3,3	3,3
Services publics, matériel et fournitures	7,0	7,5	7,5	7,5
Toutes autres dépenses	0,1	0,2	0,2	0,2
Dépenses accessoires en capital	3,9	8,7	3,7	3,7
<b>Total partiel — Biens et services</b>	<b>140,0</b>	<b>129,7</b>	<b>124,3</b>	<b>123,8</b>
Dépenses en capital contrôlées	7,5	5,0	10,0	10,0
Paiements de transfert	321,9	315,1	318,5	318,5
<b>Total — Dépenses prévues</b>	<b>655,5</b>	<b>645,8</b>	<b>648,7</b>	<b>648,2</b>

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses pour la fin de l'exercice courant.

**Tableau 9 : Ressources du programme pour 1998-1999, selon le secteur d'activité  
(en millions de dollars)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>ETP</b>	<b>Fonctionnement*</b>	<b>Immobilisations</b>	<b>Paiements de transfert</b>	<b>Total</b>
Maximiser les avantages des migrations internationales	1 216	81,7	—	—	81,7
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	108	33,4	—	47,9	81,3
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	418	29,1	—	267,2	296,3
Gérer l'accès au Canada	1 167	98,0	—	—	98,0
Fournir des services de gestion	906	83,5	5,0	—	88,5
<b>Total</b>	<b>3 815</b>	<b>325,7</b>	<b>5,0</b>	<b>315,1</b>	<b>645,8</b>
<b>Plus</b> : Coût estimatif des services obtenus d'autres ministères gouvernementaux					155,5
<b>Moins</b> : Recettes affectées au Trésor					(364,6)
<b>Coût net du programme</b>					<b>436,7</b>

\* Le fonctionnement inclut les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités de la Ministre.

**Tableau 10 : Détail des paiements de transfert prévus, selon le secteur d'activité  
(en millions de dollars)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Prévision des dépenses 1997-1998*</b>	<b>Plan des dépenses 1998-1999</b>	<b>Plan des dépenses 1999-2000</b>	<b>Plan des dépenses 2000-2001</b>
<b>Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants — Subventions</b>				
Subvention pour l'Accord Canada-Québec sur l'immigration	90,0	<b>90,0</b>	90,0	90,0
Subventions aux provinces pour répondre au besoin croissant d'intégration des immigrants**	65,7	<b>58,9</b>	62,3	—
<b>Total des subventions</b>	<b>155,7</b>	<b>148,9</b>	<b>152,3</b>	<b>90,0</b>
<b>Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants — Contributions</b>				
Établissement et adaptation des immigrants	14,3	<b>14,3</b>	14,3	14,3
Programme d'accueil	2,2	<b>2,2</b>	2,2	2,2
Cours de langue pour les immigrants au Canada	101,9	<b>101,8</b>	101,8	101,8
Contributions aux provinces pour aider les immigrants à s'intégrer au Canada	—	—	—	62,3
<b>Maintenir la tradition humanitaire du Canada — Contributions</b>				
Aide à l'adaptation	45,8	<b>45,9</b>	45,9	45,9
Organisation internationale pour les migrations	2,0	<b>2,0</b>	2,0	2,0
<b>Total des contributions</b>	<b>166,2</b>	<b>166,2</b>	<b>166,2</b>	<b>228,5</b>
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>321,9</b>	<b>315,1</b>	<b>318,5</b>	<b>318,5</b>

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses à la fin de l'exercice courant.

\*\* Les nouvelles subventions aux fins des programmes d'établissement ont été créées en mars 1997.



**Tableau 11 : Détail des recettes affectées au Trésor, selon le secteur d'activité  
(en millions de dollars)**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Prévision des recettes 1997-1998</b>	<b>Recettes souhaitées 1998-1999</b>	<b>Recettes souhaitées 1999-2000</b>	<b>Recettes souhaitées 2000-2001</b>
<b>Maximiser les avantages des migrations internationales</b>				
Recouvrement des coûts de l'immigration	181,0	181,0	181,0	181,0
Droit exigé pour l'établissement	106,5	106,5	106,5	106,5
<b>Maintenir la tradition humanitaire du Canada</b>				
Recouvrement des coûts de l'immigration	3,4	3,4	3,4	3,4
Droit exigé pour l'établissement	13,3	13,3	13,3	13,3
Intérêts – Programme de prêts aux immigrants	0,2	0,1	0,1	0,1
<b>Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants</b>				
Recouvrement des coûts de l'immigration	20,8	20,8	20,8	20,8
Droit exigé pour la citoyenneté	29,5	29,5	29,5	29,5
<b>Gérer l'accès au Canada</b>				
Recouvrement des coûts de l'immigration	4,0	4,0	4,0	4,0
Obligations des transporteurs	5,0	6,0	6,0	6,0
<b>Total des recettes affectées au Trésor</b>	<b>363,7</b>	<b>364,6</b>	<b>364,6</b>	<b>364,6</b>

**Tableau 12 : Coût net du programme pour 1998–1999 (en millions de dollars)**

	<b>Total</b>
<b>Dépenses brutes planifiées</b>	<b>645,8</b>
Services obtenus sans frais d'autres ministères	
Installations (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	18,5
Part de l'employeur des avantages des employés liés aux cotisations et coûts des assurances (Secrétariat du Conseil du Trésor)	10,7
Installations dans les aéroports canadiens (Transport Canada)	0,1
Coûts liés à l'indemnisation des accidentés du travail (Développement des ressources humaines Canada)	0,1
Services juridiques (Ministère de la Justice)	1,1
Services d'immigration à l'étranger (Affaires étrangères et commerce international Canada)	125,0
<b>Coût total du programme</b>	<b>801,3</b>
<b>Moins : Recettes affectées directement au Trésor</b>	<b>364,6</b>
<b>Coût net estimatif du programme en 1998–1999</b>	<b>436,7</b>

## Lois et règlements

- *Loi sur la citoyenneté*, LRC 1985, ch. 29, modifiée.
- *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*, LC 1994, ch. 31.
- *Règlement sur les prix à payer — Loi sur l'immigration*, DORS/97-22, modifié.
- *Loi sur l'immigration*, LRC 1985, ch. I-2, modifiée.
- *Règlement sur la citoyenneté*, DORS/93-246, modifié.
- *Règlement sur les catégories précisées pour des motifs d'ordre humanitaire*, DORS/97-183.
- *Règlement sur l'immigration, 1978*, DORS/78-172, modifié.
- *Règlement sur la propriété de terres appartenant à des étrangers*, DORS/79-416, modifié.

# Index

## par sujets

- An 2000 11, 21, 23
- Assurance de la qualité 3, 16
- Catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité 14–15
- Carrefour d'information national sur l'établissement 16
- Centres de traitement des demandes 11, 22
- Citoyenneté canadienne 4, 8, 15
- Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) 17, 30
- Consultants 12
- Criminels de guerre 19, 21
- Demandes de renseignements sur les cas 20
- Droits exigibles 22
- Ententes en matière d'établissement 16
- Fournir des services de gestion 10, 20, 26–27
- Gens d'affaires immigrants 9, 24
- Gérer l'accès au Canada 10, 17, 26, 29, 31
- Groupe consultatif sur la révision de la législation 2, 7, 9, 21, 23
- Intégration 8, 10, 12, 15–17, 21, 26, 29–31
- Interception 8, 19–20
- Intervenants 7, 10–13, 15, 17
- Législation 2, 4, 7, 9, 11, 13, 18–19, 21, 23
- Loi sur la citoyenneté* 4, 15, 33
- Maintenir la tradition humanitaire du Canada 10, 12, 26, 29–31
- Maximiser les avantages des migrations internationales 10, 26, 29, 31
- Mesure du rendement 2, 20
- Modernisation des systèmes 27
- Niveaux d'immigration 4, 7, 12, 24
- Niveaux de compétence linguistique canadiens 17
- Non-admissibilité pour des raisons d'ordre médical 11–12
- Norme générale de classification (NGC) 22
- Organismes fournisseurs de services 16
- Parrainage 11–12, 14
- Partenaires 2, 14–15, 18, 21–23
- Partenariats 13, 20
- Points d'entrée 17–19
- Prêts aux immigrants 13, 31
- Production de recettes 20
- Programme d'aide à la réinstallation (PAR) 13–14
- Programme d'immigration des investisseurs 9, 11–12
- Programme de prêts 13
- Programme fédéral de santé intérimaire 12
- Projet de gestion des deniers publics (GDP) 22
- Projet Metropolis 22
- Projets de réglementation 19
- Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants 10, 15, 26, 29–31
- Recouvrement des coûts 20, 31
- Réfugiés 2, 4, 8–9, 12–18, 21, 24–25
- Règlement sur la citoyenneté 4, 9, 16, 33
- Renouvellement de l'établissement 4, 16–17
- Renvois 18
- Services d'établissement 8, 15–16
- Stratégie internationale d'exécution de la loi 18